

Position de l'UNES sur la déclaration de Bologne et le système BA/MA

Introduction

L'UNES vous présente sa position sur les modifications structurelles que la déclaration de Bologne entraînerait pour le système universitaire suisse. L'UNES confrontera le Bachelor-Master-System, dont l'introduction est prévue par cette même déclaration, avec ses propres exigences, principalement en termes de coordination, de coopération et de mobilité sur le plan européen.

L'UNES encourage vivement la coordination et la coopération à l'échelle européenne dans le domaine de la formation. Elle souhaite ainsi que la mobilité en Europe s'en trouve facilitée et que toutes les filières universitaires fassent l'objet d'une reconnaissance réciproque. Nous pensons donc qu'un système de crédits reconnus partout doit être développé en Europe, mais pas à n'importe quel prix. En aucun cas la qualité de la formation ou la diversité de l'enseignement ne doivent être affaiblies ; et c'est bien là le danger de la déclaration de Bologne. L'élimination des entraves à la mobilité pourrait être atteinte par des mesures plus simples et plus sensées.

Par conséquent, l'UNES recommande aux autorités politiques de ne pas entrer en matière sur la question d'une coopération dans le cadre de ces accords et de ne pas les ratifier.

Arguments contre l'application de la déclaration de Bologne en Suisse

Selon l'UNES, les spécificités propres à chaque pays en matière de décisions et de la diversité de la formation, dues aux différences de méthodologie et de contenu, doivent être respectées. Le Bachelor-Master-System n'est en aucun cas conforme à ce principe.

L'UNES met également en avant d'autres arguments motivant notre opposition à l'introduction de la déclaration de Bologne en Suisse :

- La dualité du système éducatif suisse, acquis d'importance selon l'UNES, ne s'accorde pas à la déclaration de Bologne, notamment au système BA/MA proposé. La Suisse permet aussi bien, à la fin de l'école obligatoire, de se tourner vers l'apprentissage d'un métier que vers un collège d'enseignement général, et ensuite vers l'université. La palette d'enseignement pré-universitaire, tout comme la formation professionnelle, est très vaste et autorise une bonne perméabilité entre les différentes branches de formation. Le système BA/MA, tel qu'il est présenté dans la déclaration, a été élaboré

par des pays dont les systèmes éducatifs sont tout à fait différents de celui de la Suisse, cela non seulement du fait de la dualité de notre formation (professionnelle ou universitaire), mais également de l'importance accordée à la culture générale. Il serait préjudiciable de sacrifier l'avantage prépondérant qu'a la Suisse à ce niveau au profit d'une harmonisation des structures à l'échelle européenne.

- Le système éducatif suisse présente également l'avantage de la division du niveau tertiaire dans les hautes écoles spécialisées et les universités. Les hautes écoles spécialisées proposent des cursus de formation courts, tournés vers la pratique, alors que les universités sont chargées de mettre au service de la société des scientifiques et des chercheurs formés selon une éthique prudente et critique. L'introduction d'un examen de fin d'études type Bachelor, qui devrait encore renforcer les effectifs des universités, mettrait ces dernières en concurrence avec les hautes écoles spécialisées. L'UNES est tout autant en faveur du maintien de la diversité entre les hautes écoles spécialisées et les universités que pour la garantie de la perméabilité entre les deux institutions.
- L'introduction du système BA/MA risque non seulement de moduler la formation universitaire, mais également de l'uniformiser. Ce qui nuirait beaucoup à la formation d'un esprit large, indépendant, critique et scientifique. Et il est principalement du ressort des universités de développer ces capacités. Cette adaptation structurelle risque de conduire à un appauvrissement des formations, en limitant leurs diversités didactique et conceptuelle, affaiblissant ainsi le potentiel d'innovation européen. L'incompatibilité du système BA/MA avec des études à temps partiel représente un autre inconvénient de cette uniformisation. En effet, l'introduction de ce système désavantagerait les étudiants travaillant pour payer leurs études ou ayant des enfants à charge.
- L'UNES aimerait profiter de l'occasion pour rappeler à nouveau que l'évaluation de la qualité doit être un instrument purement interne à l'université. En conséquence, l'UNES se montre opposée – tout comme elle l'est déjà au niveau national – à la création d'un institut européen d'assurance de la qualité.
- En dernier lieu, l'UNES attire l'attention sur le fait que l'introduction du système BA/MA entraînerait une augmentation considérable des coûts. Seraient en effet concernées les facultés des sciences naturelles ainsi que de nombreuses facultés de Suisse occidentale dont la durée d'études reste actuellement encore assez courte.

Conclusion

Après mûre réflexion, l'UNES estime que la Déclaration de Bologne est à rejeter dans son ensemble. Nous considérons qu'une coopération et une coordination internationales sont nécessaires, mais en dehors du cadre de cette Déclaration. La politique des hautes écoles suisses devrait avoir pour objectif de consolider les avantages de notre système de formation (dualité du système éducatif, bonne perméabilité), tout en supprimant les barrières encore en place. Un système plus adéquat doit encore être élaboré afin d'améliorer la mobilité entre les pays européens tout en maintenant la qualité et la diversité de l'enseignement suisse.

Par conséquent, l'UNES rejette l'introduction d'un système en deux cycles et recommande aux autorités politiques de ne pas ratifier ces accords.

Adopté par le Comité de l'UNES le 16.08.00